

SAISON 2025

APNEE

RÈGLES DE SÉLECTION ÉQUIPE DE FRANCE

Règles validées par le Comité Directeur National en date du 12/10/2024

CHAMPIONNAT DU MONDE JUNIOR PISCINE

Athènes (Grèce)

Du 18 mai au 25 mai 2025

« Pouvoir sélectionner les meilleurs français à un moment précis de la saison pour atteindre nos objectifs »

A - OBJECTIFS

A1 – L'objectif de l'olympiade 2025 / 2028 de l'équipe de France « Junior » :

- ✓ Préparer et renforcer (densité) la « Relève » 2029 / 2032

Ce qui implique de :

- Permettre aux cadets et aux juniors d'accéder au haut niveau
- Positionner le bon niveau d'exigence au plan sportif
- Former à la « culture sportive »
- Construire l'esprit d'équipe

A2 – Les objectifs de la saison 2025 : 100% des sportifs engagés médaillés dans au moins 1 épreuve

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

B1 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur passport valide au moins 6 mois après la date du championnat de référence visé, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire et qui ont renseigné exhaustivement leur fiche sur PSQS pour les sportifs listés ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

B2 – La fourchette d'âge pour participer aux compétitions officielles CMAS Junior est 15 / 17 ans révolus.

COMPÉTITIONS SELECTIVES

B3 – La sélection sera établie à partir des performances réalisées au cours de la saison 2025 lors :

- ✓ Des épreuves sélectives au championnat de France piscine d'AP dont manches de Coupe de France Apnée Piscine
- ✓ Du championnat de France Apnée Piscine Junior
- ✓ De prises de performance organisées par les Pôles France NAP de Rennes et d'Antibes (épreuves de sprint et de sprint endurance)

B4 – Seules les performances réalisées en bassin de 50 mètres seront prises en considération

B5 – La participation à au moins 1 manche de coupe de France Apnée Piscine et au championnat de France Apnée Piscine Junior de la saison en cours est obligatoire.

QUOTAS DE SÉLECTION

B6 – La sélection sera établie dans la limite de 2 sportifs par épreuve et par sexe

C – PROPOSITION A LA SELECTION

C1 – Un sportif qui aura réalisé au cours de la saison 2025 les performances suivantes, dans une même épreuve individuelle, sera proposé à la sélection en équipe de France Junior (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 fois la Performance Junior Piscine (PJP) avant le 6 avril 2025
- ✓ Être classé dans le top 2 au classement numérique national jeune de l'épreuve
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de syncopes répétitives
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A

C2 – En cas de quota disponible dans une épreuve suite à l'application de l'article C1, un sportif pourra être proposé à la sélection si les conditions suivantes sont réunies (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir réalisé au moins 1 fois la Performance Espoir Piscine 1 (PEP1) de l'épreuve avant le 6 avril 2025
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de syncopes répétitives

C3 – Les Performances Junior Piscine (PJP) et Espoir Piscine 1 (PEP1) sont précisés au chapitre H du présent règlement

D – DISPOSITIONS PARTICULIERES

D1 – La sélection d'un sportif résidant dans un DOM/TOM ou à l'étranger, qui ne pourrait pas participer aux épreuves sélectives, est conditionnée par (conditions cumulatives) :

- ✓ Avoir obtenu un avis favorable du DTN à la demande de dérogation (demande à effectuer par courrier ou courriel au moins 1 mois avant le championnat de France Apnée Piscine Junior)
- ✓ Avoir réalisé au moins 1 performance sélection junior piscine (PJP) lors de la saison en cours et à l'occasion d'une compétition officielle inscrite au calendrier de la FFESSM ou de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS (à la condition que cette dernière respecte le règlement international de la CMAS)
- ✓ Ne pas avoir fait l'objet de syncopes répétitives
- ✓ Répondre aux objectifs de performance précisés au chapitre A

E – DEPARTAGE

E1 - En cas de départage entre sportifs dans une même épreuve, celui-ci sera opéré à partir des critères ci-après :

- ✓ Classement numérique national et nombre de PJP réalisées au cours des 2 dernières saisons lors d'une compétition officielle inscrites au calendrier de la FFESSM ou de la CMAS ou d'une fédération nationale étrangère membre de la CMAS (à la condition que cette dernière respecte le règlement international de la CMAS)
- ✓ Résultats aux championnats du Monde de la saison précédente
- ✓ Profil du sportif au regard des choix stratégiques qui s'imposeront, épreuve par épreuve, pour garantir le meilleur niveau de performance de l'Équipe de France ainsi que la bonne cohésion du groupe.

F - LISTE NOMINATIVE ET DEFINITIVE DES SÉLECTIONNÉS

F1 – Le comité de sélection se réunit à l'issue des compétitions sélectives.

Le comité de sélection est composé :

Avec voix décisionnelle

- ✓ Du DTN
- ✓ Du CTN en charge de l'animation nationale et du haut niveau
- ✓ De l'entraîneur principal du collectif ou à défaut d'un entraîneur fédéral national de la discipline, non juge et partie, identifié par le DTN
- ✓ Du Président de la commission nationale concernée ou son représentant
- ✓ De l'élé chargé de l'animation nationale et du haut niveau au sein du Comité Directeur National

Avec voix consultative

- ✓ Du médecin des équipes de France
- ✓ Des entraîneurs nationaux en charge d'un Pôle France NAP (épreuves de sprint et de sprint endurance)

Le comité de sélection travaille à partir de :

- ✓ La liste nominative des sportifs proposés à la sélection établie par la DTN à l'issue des compétitions sélectives dans la stricte application des présentes règles ;
- ✓ La traduction opérationnelle du PPF à savoir la stratégie d'engagement mise en place, épreuve par épreuve, pour atteindre les objectifs fixés au chapitre A.

F2 - Dans le cas où un membre du comité de sélection serait en position de juge et partie, ce dernier n'aura pas capacité de prendre part aux débats.

F3 - Pour garantir la bonne cohésion du groupe et le meilleur niveau de performance, en individuel comme en relais, le profil de chaque sportif, son comportement, ses résultats de la saison en cours et aux derniers

championnats internationaux et sa capacité de progresser seront pris en compte. Ainsi, des sportifs ayant satisfait les critères de sélection peuvent, sur décision du DTN, ne pas être sélectionnés.

F4 - La liste définitive des sélectionnés en Équipe de France est établie et ratifiée par le DTN. Elle paraît dans les 72h suivant la réunion du comité de sélection.

F5 – La sélection d’un sportif pourra être remise en question à l’issue de chaque action de la préparation terminale de l’équipe de France si son comportement, son engagement et son niveau de performance ne sont pas conformes aux objectifs fixés au chapitre A du présent règlement et au respect de la convention d’équipe de France ou de haut niveau.

G - ENGAGEMENTS

G1 – Les sportifs sont engagés dans les épreuves pour lesquelles ils ont satisfait les conditions de sélection.

G2 - En fonction des choix stratégiques qui s’imposeront lors de la compétition, épreuve par épreuve, d’autres engagements pourront être envisagés pour chaque sportif. Les engagements définitifs seront validés par le DTN sur proposition de l’entraîneur principal de l’Équipe de France concernée après avis du (des) entraîneurs(s) adjoint(s) et, le cas échéant, de l’entraîneur de la structure ou du club dans lequel le sportif s’entraîne au quotidien.

H – PERFORMANCES JUNIOR SÉLECTION PISCINE (PJP) ET ESPOIR PISCINE 1 (PEP1)

Bassin de 50 mètres

FILLES	PEP1	PJP
	(Espoir 1)	PEP2 (Espoir 2)
STATIQUE		
Statique	05.00.00	06.00.00
DYNAMIQUE		
Monopalme	135 M	160 M
Bipalmes	115 M	150 M
Sans palme	95 M	125 M
SPRINT		
100 M	55.00	45.00
SPRINT ENDURANCE		
4X50	02.40.00	02.20.00
8X50	06.00.00	05.45.00

GARCONS	PEP1	PJP
	(Espoir 1)	PEP2 (Espoir 2)
STATIQUE		
Statique	05.45.00	06.45.00
DYNAMIQUE		
Monopalme	150 M	180 M
Bipalmes	135 M	170 M
Sans palme	115 M	145 M
SPRINT		
100 M	45.00	40.00
SPRINT ENDURANCE		
4X50	02.20.00	02.00.00
8X50	05.30.00	05.00.00